

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	18 (1930)
Heft:	326
 Artikel:	Chronique d'hygiène sociale et morale : (suite et fin)
Autor:	Gueybaud, J.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-259919

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique d'Hygiène Sociale et Morale

(Suite et fin.)¹

Conditions du travail des employés.

Il n'existe pas, en effet, dans le canton de Genève, comme dans nombre d'autres cantons suisses d'ailleurs, de législation sur le travail autre que la loi fédérale sur les fabriques, à laquelle échappent forcément non seulement les petits ateliers et les petites industries, mais encore tout l'artisanat et le personnel des hôtels et restaurants. C'est cette lacune que se sont attachés à combler plusieurs députés, MM. Dufaux (socialiste) et Constantin (catholique) notamment, en élaborant un projet de loi qui réglementera ce champ immense.

Ce projet, actuellement aux mains d'une Commission du Grand Conseil, qui avance dans son étude avec beaucoup de lenteur, comporte un chapitre consacré à la réglementation du travail des employés de bureaux et de magasins. Et ici, un fait intéressant se produisit: c'est qu'organisations patronales et organisations d'employés se mirent d'accord sur un texte de compromis, introduisant des réformes, modestes à la vérité, mais qui marquent cependant un progrès réel sur l'état de choses existant. Qu'on en juge: le travail serait interrompu deux heures tous les jours, pour le repas de midi; le travail cesserait et les magasins fermeraient à 7 heures du soir toute la semaine; les employés auraient droit à 6 jours ouvrables au minimum de vacances payées; les employés astreints au service militaire et engagés à longs termes seraient payés intégralement pendant leur cours de répétition en Suisse, et les absences pour cause de maladie seraient payées jusqu'à concurrence de 12 jours ouvrables. En outre — et ceci constitue une nouveauté intéressante pour les travailleuses féminines, trois semaines de vacances seraient payées après un accouchement aux employées depuis un an dans la maison (on sait que la loi fédérale sur les fabriques ordonne six semaines de repos aux ouvrières en couches, mais ne prévoit pas le paiement d'un centime pendant ce laps de temps, et que, comme l'assurance-maladie et accouchements n'est pas obligatoire, cette tentative de la législation pour venir en aide aux femmes va juste à fins contraires). Enfin, ce compromis prévoit que la durée maximum de travail devrait être de 54 heures par semaine pendant 2 ans à partir de la promulgation de la loi; de 52 heures par semaine, avec fermeture des magasins à 18 h. le samedi, pendant une période subséquente de 2 ans, et après ces quatre années de transition, de 50 h. par semaine, avec fermeture à 17 h. le samedi.

Réformes modestes, et en tout cas raisonnables. Et cependant, elles ne rencontrèrent pas du tout l'approbation complète de la Commission du Grand Conseil, ni d'un certain public, ami de ses aises, et qui s'émut en apprenant les restrictions annoncées. C'est alors que le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale fut, en même temps que la Ligue sociale d'acheteurs, sollicité d'intervenir, ce à quoi son Comité répondit affirmativement sans hésiter. N'est-il pas, en effet, à la base d'une vraie hygiène sociale et morale, que des travailleurs puissent mener une vie saine et normale? et, en outre, ce compromis réalisant entre patrons et employés une entente, donc un gage de paix sociale, ne tendait-il pas aussi vers un but infiniment sympathique? C'est pourquoi le Cartel fit, au cours de cet hiver, quelques démarches en faveur de ce compromis (lettre à la Commission du Grand Conseil, communiqués à la presse), et c'est ainsi qu'il se trouva amené à organiser, avec plusieurs Associations d'employés, une admirable conférence de M. Alb. Thomas, directeur du B. I. T., sur la législation du travail des employés. Une conférence de M. Albert Thomas est un régal rare, tant par la perfection de la forme, l'élan entraînant et pittoresque de l'éloquence, la chaleur vibrante du verbe, que par la documentation impeccablement sûre, et surtout par les vues neuves, originales, personnelles, qui jaillissent à chaque instant, les horizons qui s'éclairent et s'ouvrent, et la grande fresque harmonieuse et vraie du travail humain qui se déroule magistralement devant un public subjugué. C'est un privilège pour le Cartel genevois que d'avoir pu contribuer à l'organisation de cette séance, et un encouragement dans la tâche considérable qui s'ouvre devant lui, au fur et à mesure qu'avanceront en besogne nos législateurs, de prendre contact avec les diverses ca-

tégories de travailleurs intéressés par le projet de loi, pour connaître leur point de vue, l'étudier, et le défendre, s'il y a lieu, au nom de l'hygiène et de la morale sociales.

Jeux de hasard.

Le Cartel genevois H. S. M. a vécu, lui aussi, des semaines de préoccupation, lorsque des votes de surprise du Conseil Municipal de la ville de Genève décidèrent d'introduire au Kursaal les jeux de hasard, conformément au triste résultat de la votation fédérale du 2 décembre 1928; et il prit immédiatement toutes les mesures pour participer à la cueillette des signatures en vue d'un référendum municipal. Nos lecteurs savent l'épilogue de cette affaire, que le Bureau du Cartel genevois suivit avec grande attention, et comment le Conseil d'Etat ayant refusé de sanctionner la décision du Conseil Municipal, celui-ci se livra à plusieurs pirouettes de girouette affolée, et finalement, après avoir décidé un soir de vendre le Kursaal, redéclina définitivement le soir suivant de le garder et de l'exploiter sans jeux de hasard. Mais l'alerte avait été chaude, et des exemples peu encourageants venus de différents côtés en Suisse montrent à quel point il est nécessaire pour les adversaires des jeux d'avoir l'œil constamment au guet. Le Cartel romand H. S. M. s'est, en effet, livré, au cours de ces derniers mois, à une enquête extrêmement instructive sur la situation à cet égard à travers la Suisse, enquête que nous ne pouvons résumer ici aujourd'hui, faute de place, mais sur laquelle nous comptons bien pouvoir revenir plus en détail une autre fois.

Une innovation.

Nous avons souvent eu l'occasion de mentionner dans ces colonnes l'utilité des consultations médicales à de futurs mariés, dépistant ainsi une tuberculose, pire même, une syphilis ou une blennhorragie, contagieuses avant d'être soignées, et desquelles peuvent résulter des tragédies familiales, non seulement pour les époux eux-mêmes, mais pour les enfants à naître. Souvent, ce n'est pas le désir d'être renseigné qui fait défaut chez les jeunes, mais bien la négligence qui intervient, l'indécision quant au choix d'un médecin, — peut-être aussi la crainte irraisonnée qu'un mariage soit empêché pour cause de maladie: ce que personne ne peut faire, sauf en cas d'aliénation mentale, alors que des conseils, un traitement, un retard même de quelques semaines du mariage, peuvent orienter tout autrement deux vies entières.

C'est pourquoi nous tenons à signaler tout spécialement ici l'heureuse initiative prise par le Cartel romand H. S. M. en ouvrant à Lausanne (chemin Vinet, 22, Dispensaire, tous les lundis à 18 h.) une consultation médicale gratuite pour futurs mariés. Il sera intéressant de connaître les résultats de cette nouvelle activité d'hygiène sociale.

Pro Familia.

Et pour finir cette chronique, quelques mots encore sur l'activité de *Pro Familia* de Genève, qui vient d'entrer dans la troisième année de son utile existence.

Trois Commissions se sont, en dehors du Comité directeur, réparti la besogne, exécutée avec cet entrain, cette bonne volonté, cette compréhension générale qui rend toutes les tâches faciles. Ce sont: la Commission sanitaire, qui, à la demande de plusieurs pères de famille, s'est occupée du problème des colonies de vacances, et qui a adressé à ce sujet aux autorités compétentes plusieurs demandes; qui s'est intéressée aussi à la création par le Département de l'Instruction publique d'une école permanente de plein air, et d'un service médico-pédagogique, chargé de l'examen et du traitement des enfants et adolescents souffrant de troubles; et qui, enfin, a poussé à la roue (si l'on peut s'exprimer ainsi!) de la création de places de jeux. La Commission économique, elle, a consacré ses études aux allocations familiales, aux logements à bon marché, et à des demandes de réduction de tarifs d'écolage et de cartes d'abonnement de chemin de fer pour les enfants d'une même famille. Enfin, la Commission d'éducation a pris contact au moyen des Associations de quartiers avec des pères et mères de famille, a organisé des conférences, suivi de près les programmes de certaines représentations cinématographiques, et protesté auprès de la presse contre des comptes rendus trop détaillés de crimes et de délits.

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

N'est-il pas encourageant, quand on passe ainsi en revue le travail de nombreuses bonnes volontés — et combien de détails n'avons-nous pas dû laisser de côté, et nous n'avons guère parlé de l'activité en matière d'hygiène morale et sociale que dans les cantons de Genève et de Vaud — n'est-il pas encourageant de réaliser de la sorte ce grand réseau d'efforts désintéressés qui se tissent de toutes parts, et dont l'entrecroisement selon un plan déterminé et méthodique contribue à nous rapprocher un peu davantage d'un idéal?

J. GUEYBAUD.

Notre Bibliothèque

THÉRÈSE CASEVITZ: *Les Servitudes*, poèmes. (Chez Eugène Figuière, éditeur, 17, rue Campagne-Première, Paris. Prix: 10 fr. franc.)

Auteur de poèmes et romans goûts, Mme Casevitz nous donne ici de beaux vers, préfacés par Rosemonde Gérard...

Ce livre composé des plus tendres études
Chante à la fois d'un cœur transparent et troublé...

Une femme aime encore qui ne l'aime plus. Elle nous dit sa douleur en des vers d'allure classique et de cadence harmonieuse. On lui ment, elle le sait, mais:

... Le mensonge est sacré qui donne le bonheur...
Elle est lâche, elle pardonne, elle s'excuse:

... Mon amour, oui, je sais, j'ai tort: tu me tortures,
Et je ne souris pas, je ne peux que pleurer...

Ah! la chaîne est bien forgée, les servitudes de l'amour, de la tendresse, de l'habitude sont lourdes. La délaissée demande l'apaisement à la nature, à la montagne. Elle se croit guérie, mais le mal a de cruels retours. Souvenirs, anniversaires, et peut-être enfin la paix sous les premiers cheveux blancs.

On goûtera, je crois, les poèmes du début, les paroles douloureuses de la mère qui tente d'entraîner sa fille vers les sommets où, loin de l'amour, elle sera heureuse.

... Nous allons nous sauver loin du monde, ô ma fille,
J'ai trop peur de l'amour qui te fera souffrir...

Mais la jeune fille veut courir vers la vie, elle veut écouter et suivre l'impérieux appel de l'amour et par avance, elle aime sa servitude... La sagesse est d'aimer dit-elle. Et ce sera toujours ainsi car c'est le sort...

J. V.

MARGUERITE DELACHAUX: *L'Oiseau d'or*. Roman. Editions Victor Attinger, Neuchâtel et Paris. 1 vol. Prix: 3 fr.

Ce livre touche à un sujet assez inconnu encore, et que la psychologie moderne cherche à éclaircir.

Il n'y a pour ainsi dire pas d'action: une jeune femme hérite d'un château légué par une parente. Celle-ci y avait vécu en retraite absolue, gardienne mystique de riches bibelots chéris par un aïeul. L'héritière, dès sa première visite au château, se sent imprégnée profondément par l'atmosphère du lieu. Tout ce qu'il y avait en elle d'inassouvi, de rêve imprécis, disparaît. Dès ce moment sa vie se transforme; elle s'éveille à sa véritable destinée. Guidée dans ses actes par une force venue de plus loin que d'elle-même, elle veillera joyeusement sur le legs précieux. Dans ses veines coule le sang de son aïeul mort il y a un siècle, de cet aïeul qui avait dit: « Je vivrai pour que, dans mon foyer, règne, subtile et révérende, l'âme exquise de la vieille France. »

Se dégage-t-il des vieilles choses un mystérieux pouvoir? Existe-t-il une influence occulte de certains lieux et de certains objets sur la destinée? Mme Delachaux le croit et sait nous en convaincre.

A. Lr.

GLADYS LOWE ANDERSON: *La lecture silencieuse*. (Delachaux et Niestlé, éditeurs, Neuchâtel et Paris, prix: fr. 4.50).

Ecrit par une femme docteur en philosophie, préfacé par M. Pierre Bovet, ce livre est la thèse de doctorat d'une élève de l'Institut J.-J. Rousseau, déjà connue aux Etats-Unis par ses travaux de psychologie.

L'auteur démontre que la lecture à haute voix, telle qu'elle a été et est encore pratiquée dans les écoles doit céder le pas à la lecture silencieuse, communément enseignée. Pour prouver, entre autres avantages de la lecture silencieuse, qu'elle est beaucoup plus rapide que l'autre, Mme Anderson a fait des expériences dans des écoles de Genève, et de La Chaux-de-Fonds, et elle rend compte dans son livre des enquêtes et de leurs résultats, tout en insistant sur la place importante que ce nouveau mode de lecture devrait avoir dans les programmes scolaires. La formation d'un test scolaire, son application, ses résultats forment la matière de chapitres d'un très grand intérêt, et tout pédagogue lira avec fruit les 150 pages de Mme Anderson.

J. V.

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Corseaux sur Vevey, mars 1930.

Mesdames et chères Alliées,

Nous avons quelques communications à vous faire, et nous vous serions très reconnaissantes, si vous vouliez bien nous envoyer des propositions au sujet des points 1 et 5 de cette circulaire.

1. L'Assemblée générale quinquennale du C.I.F. aura lieu à Vienne du 26 mai au 7 juin. L'Alliance ayant droit à 10 déléguées et 10 suppléantes, nous prions nos sociétés de nous envoyer, si possible avant le 1^{er} avril, les noms de ceux de leurs membres qui désirent participer au Congrès. Nous serions heureuses que la délégation suisse fût au complet. Les séances auront lieu à la Hofburg. Les Viennes se préparent à faire à leurs hôtes les honneurs de leur belle ville; des réductions de taxe de chemin de fer et autres facilités seront faites par l'Autriche. Après le Congrès, le Conseil des Femmes Tchécoslovaques invite les congressistes à visiter Prague. Nos journaux féministes donneront les détails sur l'organisation des assemblées. Les personnes qui se proposent d'y participer peuvent obtenir le programme du Congrès auprès de Mme de Montet, présidente de l'Alliance ou de Mlle Zellweger, notre correspondante internationale.

2. Une Exposition du logement aura lieu à Bâle en août et septembre de cette année. Mlle Zellweger représente l'Alliance dans la commission de cette Exposition qui présentera un intérêt tout particulier pour les femmes. Nous engageons vivement nos sociétés à y envoyer de nombreuses déléguées.

3. Nous envoyons avec cette circulaire la brochure de M. Veillard sur les *Allocations familiales*, tirage à part du travail paru dans l'*Annuaire des Femmes suisses*. Nous vous recommandons son étude et sa diffusion. Vous pourrez vous la procurer au Secrétariat romand d'Hygiène sociale et morale, Grand-Pont, 2, Lausanne, au prix de 50 ct. l'ex., 30 ct. par 10 ex. et 25 ct. par 100 ex.

4. L'Alliance a reçu une lettre de M. Paravicini, Ministre suisse à Londres, nous remerciant du don envoyé pour une salle suisse dans le Home de la Y.W.C.A.

5. Notre prochaine Assemblée générale suisse aura lieu à Davos où les sociétés féminines locales ont bien voulu nous inviter. La date exacte nous sera communiquée plus tard, mais nous pensons qu'elle sera, comme d'habitude, fixée au début d'octobre. Nous vous rappelons à ce sujet que les propositions pour l'ordre du jour de l'Assemblée doivent nous parvenir avant le 1^{er} juin. Nous espérons que toutes nos sociétés affiliées qui ont des vœux à exprimer ne manqueront pas de nous les communiquer, car nous tenons beaucoup à leur collaboration.

C'est dans ces sentiments que nous vous prions, Mesdames et chères Alliées, de recevoir nos meilleures salutations.

Pour l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses:

La Présidente :
A. de MONTET.

La Secrétaire :
F. MARTIN.